



**SECTION**  
**DE L'**  
**INDRE**  
**ET LOIRE**

**SECTION F.O.-DGFIP 37**

DDFIP INDRE ET LOIRE  
94 Boulevard Béranger  
37 032 TOURS CEDEX 1  
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : [fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr)

Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

**COMPTE RENDU DU CTL DU 22 FEVRIER 2018**

**1-Approbation à l'unanimité des OS présentes, des procès verbaux des réunions des 8 septembre et 7 novembre 2017**

**2- Projet de plan local de formation professionnelle**

L'élaboration du plan local de formation (PLF) repose sur les recensements issus de l'outil GASEL 2, des besoins spécifiques des chefs de service et des demandes formulées par les divisions « métier » auxquelles le service de la formation propose des actions ciblées.

Le PLF présente les axes de formation nationaux publiés dans le plan national de formation (PNF) 2018 ainsi que le report des actions du PNF 2017 qui n'ont pu être mises en œuvre ou qui nécessitent un nouveau déploiement, comme le prélèvement à la source.

Le PNF (Plan National de Formation) prévoit 16 nouvelles formations :

- 7 pour les métiers de la fiscalité et des modules de perfectionnement en matière de mutations à titre gratuit et onéreux ;
- 2 pour les métiers de la gestion publique
- 7 pour les métiers transverses dont SIRHIUS décisionnel, les élections professionnelles et Caisse web.

Dans la continuité des aménagements apportés au plan local en 2017, deux onglets sont intégrés dans le fichier du PLF. Ils sont liés à la mise en œuvre de la nouvelle organisation des ressources humaines :

- le premier présente les formations SIRHIUS à destination du SRHD
- le second concerne celles à l'attention du CSRH.

L'organisation des formations se fait le plus souvent possible en local. En 2017, Tours a servi de centre inter-régional pour les préparations aux concours.

Nous avons rappelé la demande des années antérieures concernant la mise à disposition pour les collègues en e-formation d'ordinateurs et de locaux, pour effectuer la formation dans des conditions correctes.

En raison du peu d'éléments contenus dans la fiche technique l'ensemble des organisations syndicales c'est abstenu lors du vote.

Rappel :

**Chaque année, le PLF initial est accessible sur Ulysse 37, à la rubrique « les agents » / « Formation et concours » puis à l'onglet « Formation Professionnelle » / « plan de formation ».**

### **3-Bilan budget 2017**

Le budget de la DDFIP 37 pour l'année 2017 est de 4 169 244 €. Son exécution est en baisse brute de 10,44 % par rapport à 2016. Une partie importante de cette baisse est liée au transfert de la gestion de l'ESI à la DISI OUEST.

Les dépenses se répartissent globalement de la façon suivante :

Dépenses immobilières y compris la taxe foncière ; 32,93 %  
Affranchissement:21,5 %  
Dépenses de fonctionnement courant 9,3 %  
Autres dépenses métiers 8,3 %  
Frais de déplacement liés aux missions et aux formations 6,80 %  
Télécommunications 2,4 %  
Informatiques (matériels et consommables) 2,2 %  
Frais de justice (vente du château d'Abilly) 16,5 %

Pour les frais affranchissement il nous a été indiqué qu'ils avaient diminué grâce à Clic'ESI. FO-DGFIP a demandé si on avait connaissance du coût des envois en recommandé. L'administration nous a répondu qu'un audit allait être réalisé sur ce point.

Pour le nettoyage des locaux, les éventuelles remarques sont à formuler sur les cahiers de liaison qui existent et sont disponibles auprès de chaque gestionnaire de site. Des pénalités ont été réglées par l'entreprise Derichebourg, en 2017, pour non respect de ses obligations.

Un rappel sera fait aux agents sur la nécessité de s'inscrire sur le site ENSAP pour consulter ses bulletins de salaire, avant la disparition totale de l'émission papier.

### **4-Présentation des nouveaux indicateurs du tableau de bord de veille sociale (TBVS)**

Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) permet d'observer périodiquement l'évolution des indicateurs des conditions de vie au travail des agents de la DGFIP au regard d'objectifs définis avec les partenaires sociaux. Le TBVS est un outil au service du pilotage au niveau local et du dialogue social qui vise à objectiver les situations rencontrées dans les services.

Les six indicateurs socles - dont certains figuraient parmi les indicateurs du TBVS antérieur - ciblent les enjeux du travail :

- taux de couverture des effectifs (nouvel indicateur) ;
- nombre de périodes de congés de maladie de courte durée de moins de cinq jours ;
- nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps ;
- nombre d'écrêtements des horaires variables ;
- volume horaire écrêté ;
- taux de rotation des effectifs (nouvel indicateur).

Un outil enrichi de quatre indicateurs complémentaires

Afin d'adapter le TBVS aux spécificités de la direction, un groupe de travail a été réuni le 6 février 2018 pour déterminer quatre indicateurs complémentaires en concertation avec les représentants du personnel.

Le choix du groupe de travail s'est porté sur les indicateurs complémentaires suivants :

- nombre d'arrêts ou de jours de congés ordinaires de maladie (nouvel indicateur) ;
- nombre d'accidents de service (dont trajet) ayant été reconnus avec ou sans arrêt de travail (nouvel indicateur) ;
- nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites (nouvel indicateur) ;
- nombre de fiches de signalement.

Dans la mesure du possible, ces indicateurs seront suivis au niveau de chaque service.

Il a été évoqué les difficultés rencontrées par les agents dans certaines structures, qui font l'objet d'un suivi attentif de la part de la DDFIP.

L'administration demande tous les trimestres aux chefs de services les motifs justifiant l'écrêtement des collègues concernés.

Adoption à l'unanimité des organisations syndicales

### **5-Questions diverses :**

La direction a précisé qu'elle n'avait aucune maîtrise sur le calendrier et le coût des travaux pour l'installation du CSRH.

Nous avons demandé que les résultats du groupe de travail du 6 février nous soient rapidement communiqués.

Vos élus **F.O.-DGFIP 37** en CTL : Sylvie AKHBARI et Gilles LAVERGNE